



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>103135</b>	De <b>Mme Bérengère Poletti</b> ( Les Républicains - Ardennes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> > professions de santé	<b>Tête d'analyse</b> > sages-femmes	<b>Analyse</b> > Ordre des sages-femmes. livre blanc. propositions. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>28/02/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Bérengère Poletti interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'amélioration de la prise en charge des femmes par les professionnels de santé, et notamment par les sages-femmes, tout au long de leur vie. Aujourd'hui, il apparaît nécessaire de mettre en œuvre des états généraux de la santé génésique des femmes. Les sages-femmes, et tous les professionnels de santé engagés en faveur de la santé des femmes, ont un rôle majeur à jouer dans ce cadre. La diversité des acteurs amenés à intervenir et à contribuer aux échanges doit aussi permettre de dresser les principaux constats, d'identifier les problématiques et d'apporter des réponses aux besoins en santé des femmes. Pour assurer une réussite totale de ce projet, les états généraux devront nécessairement être instaurés à l'initiative et avec le soutien des institutions publiques. Elle souhaite connaître la position du Gouvernement sur cette proposition de mise en place d'états généraux de la santé génésique des femmes.